



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine : paiement des pensions

Question écrite n° 12419

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale a propos du mode de paiement des retraites des HBNPC En effet, a cette date, la mensualisation de ces pensions, bien plus commodes ainsi a gerer, n'est toujours pas effective, bien que ce probleme fut evoque a de nombreuses reprises.

Texte de la réponse

Reponse. - La mensualisation des pensions de vieillesse du regime minier est deja effective dans les departements du Haut-Rhin et de la Moselle, ce qui represente un peu moins de 18 p 100 des pensions liquidees. L'extension de ce rythme mensuel a l'ensemble de pensionnes du regime minier ne saurait etre envisagee que dans la mesure ou les conditions qui ont preside a la mensualisation dans le regime general seraient remplies, soit la capacite administrative du regime a gerer cette importante reforme a moyens constants et sa neutralite financiere. A ce stade la caisse autonome nationale de la securite sociale dans les mines n'a saisi les pouvoirs publics d'aucun projet, la neutralite financiere sur l'exercice etant partiellement difficile a obtenir compte tenu d'une avance de tresorerie qu'effectue deja le reseau de la comptabilite publique au regime minier et qu'il est difficile d'accroitre encore.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12419

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2006